

contre les Français ; cependant il restait encore la moitié d'une ville à prendre. La partie d'Arras qu'on nomme *la Cité* s'était soumise, mais la partie ceinte de murs ne voulait pas se rendre. Louis vint en personne en commander le siège (1) ; toutefois avant de faire jouer son artillerie, il « envoya quêrir aucuns dedans la ville avec lesquels... fut fait appointement que la ville seroit mise es mains du roy... pourvu qu'il n'y meltroit nuls gens de guerre, et après ledit appointement entrèrent, de par le roy, Mgr le cardinal de Bourbon... qui tenoit en commende l'abbaye de Saint-Vaasl de ladite ville, Mgr le chancelier Guy Pot, messire Philippe de Crevecoeur, seigneur des Querbis, gouverneur de ladite ville, pour prendre et recevoir les serments des habitans. Et... ainsi qu'ils estoient à table en ladite abbaye, aucuns mutins s'assemblèrent en grand nombre et tumulte, et vinrent armez et embastonnez, crians *tuez, tuez*, dont les dessusdits furent fort épouvantez et non sans cause. Toutefois aucunes gens d'entendement de ladite ville les appaisèrent finalement par douces parolles, tellement qu'ils se départirent et s'en allèrent chacun en sa maison (2)... »

Après la pacification de l'Artois, le cardinal de Lyon revint à Paris et, le dernier mardi de mars 1478, il reçut en son hôtel Madame d'Orléans à laquelle il donna à souper ainsi

(1) Voyez l'Hermitte de Soliers, *Cabinet de Louis XI*, ch. 7; la Martinière, *Dict. de Géogr.*, aux mots ARRAS et CASSEL.

(2) *Mer des Hist.*, tome H, fol. cxlix; Comines, in, p. 506; Duclos, p. 349 de l'édit de Belin. — Plus tard les Artésiens se révoltèrent de rechef, et furent cruellement châtiés. Le roi par une ordonnance datée de juillet 1481, défendit de prononcer le nom d'*Arras* sous peine de punition grièbe, et lui substitua celui de *Franchise*. Les montagnards qui traitaient Louis XI de tyran, l'imitèrent en 1793. Ils supprimèrent, par un décret, le nom de *Lyon* et lui imposèrent celui de *Ville-Affranchie*. Ne serait-ce pas monsieur de Robespierre, qui, natif d'Arras, aurait proposé cette substitution à la Convention nationale ?